



GUIDE DU CLIENT

# Assurance temporaire 1 an Sun Life



La vie est plus radieuse sous le soleil



ASSURANCE TEMPORAIRE 1 AN SUN LIFE

## La paix d'esprit grâce à la Temporaire 1 an

Vous avez fait un pas important pour fournir une protection financière aux gens que vous aimez. L'Assurance temporaire 1 an Sun Life vous procure la paix d'esprit pendant que vous cherchez à satisfaire aux exigences médicales manquantes.

Ce guide donne un aperçu général des caractéristiques de la Temporaire 1 an et des garanties offertes pour ce produit.

La Temporaire 1 an peut vous convenir si :

- vous souhaitez avoir l'esprit tranquille sachant que vous êtes assuré même si vous attendez de passer des tests supplémentaires ou de fournir d'autres renseignements;
- vous prévoyez présenter une nouvelle proposition d'assurance-vie.





# Vue d'ensemble de la Temporaire 1 an

## Assurance temporaire 1 an Sun Life

<b>Description</b>	Elle couvre vos besoins en assurance-vie pendant un an alors que vous cherchez à répondre aux exigences médicales manquantes
<b>Disponibilité</b>	Elle vous est offerte une fois, pour une seule proposition. Si vous optez pour la Temporaire 1 an maintenant, vous ne pourrez pas y avoir recours pour une autre proposition qui serait reportée durant notre évaluation de la tarification
<b>Durée</b>	Couverture d'un an
<b>Âges admissibles</b>	De 18 à 65 ans (âge le plus proche)
<b>Couverture</b>	Entre 50 000 \$ et 1 000 000 \$
<b>Primes</b>	Il est garanti qu'elles resteront les mêmes jusqu'à l'expiration de l'assurance
<b>Garanties facultatives</b>	Non offertes
<b>Transformation</b>	Le contrat ne peut pas être transformé en assurance permanente
<b>Option de couverture</b>	Contrat sur une tête seulement
<b>Option de propriété</b>	<p>Le propriétaire et la personne assurée doivent être la même personne</p> <p>Vous ne pouvez pas transférer la propriété du contrat dans l'avenir, sauf au Québec en raison de la loi.</p>
<b>Transformation spéciale</b>	Il n'est pas possible de transformer le contrat pour en prolonger la durée



## Dois-je attendre un an avant de présenter les exigences manquantes?

Vous pouvez présenter les exigences manquantes en tout temps. Vous n'avez pas à attendre que la période de 12 mois se soit écoulée. Nous entrerons en contact avec vous à la fin de la durée du contrat pour nous assurer que vous avez le soutien nécessaire pour répondre aux exigences.

## Quand la couverture prend-elle effet?

Votre couverture entrera en vigueur quand :

- nous livrerons votre contrat
- vous aurez versé le premier paiement
- vous aurez fourni les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé depuis que vous avez demandé l'assurance\* (au besoin)

\*Si votre état de santé ou votre assurabilité change entre le moment où vous demandez l'assurance et celui où vous recevez votre contrat, il est possible que nous exigions des preuves d'assurabilité.

## Quand la couverture prend-elle fin?

La couverture prendra fin à la fin de la période de 12 mois. Si vous présentez les exigences manquantes avant l'expiration de votre contrat, vous pourrez présenter une nouvelle proposition d'assurance-vie pour assurer la continuité de votre couverture.

## Y a-t-il une différence si vous payez vos primes mensuellement ou annuellement?

Vous pouvez payer vos primes annuellement, ou mensuellement par prélèvements bancaires. Si vous payez mensuellement, les primes seront légèrement plus élevées. Pour calculer la prime mensuelle, multipliez la prime annuelle totale par 0,09.

### Par exemple :

Si la prime annuelle est de 400 \$, multipliez ce montant par 0,09 et vous obtiendrez un montant de 36 \$ par mois pour un total de 432 \$ par année





## Pourquoi choisir la Sun Life?

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, notre engagement à aider les gens à atteindre une sécurité financière durable grâce à des produits de pointe, à des conseils d'expert et à des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

Des questions?  
Nous sommes là pour vous aider

**Demandez à votre conseiller de vous parler de la Sun Life dès aujourd'hui!**

Pour en savoir plus, visitez le site [sunlife.ca](https://sunlife.ca).  
Appelez au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433).

Nous travaillons pour vous aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.



La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.  
820-5245-03-24